

--La pénurie de logements étudiant a entraîné différents programmes de réhabilitation et de construction, en France et en Europe, avec une fiscalité nulle pour les investisseurs. Notre établissement, en accord avec la BEI (Banque européenne d'investissement) a pour mission de lever des fonds, à titre privé, et ainsi, proposer à différents épargnants, particuliers et professionnels, un placement financier sous forme de financement participatif. Le capital engagé par le souscripteur permet d'acquérir un certain nombre de parts qui varie en fonction du montant placé. Comme il ne s'agit pas d'une acquisition physique, il n'y a pas de frais notariés ou autres.

Suite à votre demande d'information, vous trouverez en pièce jointe une brochure commerciale pour le produit cité en objet. Concernant ce financement participatif, vous trouverez ci-dessous quelques informations essentielles.

- Capital garanti à hauteur de 100 %
- Garantie des loyers
- Versement des intérêts : Mensuel
- Durée minimum du contrat : 12 mois renouvelables (84 mois maximum)
- Fiscalité : Prélèvement de l'imposition à la source

Les taux d'intérêt varient en fonction du produit, de la localité et du montant placé. **AUSTIN FINANCE** garantit votre contrat dans son intégralité, et prend en charge la partie fiscale afin de produire les documents nécessaires pour votre déclaration. Les revenus versés au souscripteur sous forme loyer chaque début de mois, sont à déclarer sur le formulaire 2047.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.